

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville de Beaucaire (30)
Place Georges Clémenceau
30300 Beaucaire

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Ville de Beaucaire (30), M le Maire, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, FRANCE. Tel : +33 466591006. Fax : +33 466593040. E-mail : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.beaucaire.fr/>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Description du marché

Objet du marché

Prestations de conseils en architecture et urbanisme - Architecte conseil

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71210000

Lieu d'exécution

Territoire de la Commune 30300 Beaucaire
Code NUTS : FRJ12

Caractéristiques principales

Prestations de conseils en architecture et urbanisme - Architecte conseil

La création du secteur sauvegardé (aujourd'hui appelé site patrimonial remarquable) de Beaucaire a fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 3 janvier 1986. Ce site patrimonial remarquable est délimité au nord par le boulevard Maréchal Joffre le Château, à l'est par la banquette, au sud par le canal et à l'ouest par le boulevard Maréchal Foch. Il s'étend sur 44,5 hectares, englobant 1435 parcelles. De plus, le Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV) couvrant le Site Patrimonial Remarquable a été approuvé par arrêté ministériel le 31 décembre 2001 et a fait l'objet d'une modification portant sur l'îlot des Pêcheurs approuvée par arrêté préfectoral le 7 février 2008. La Municipalité a donné un avis favorable à la mise en place de la révision du PSMV par délibération le 9 mars 2016, cette volonté a été réaffirmée le 7 juillet 2020 et M. le Préfet du Gard l'a prescrite par arrêté préfectoral le 28 janvier 2021. Par ailleurs, la municipalité a demandé à M. le Préfet du Gard, et obtenu, l'inscription dans la liste préfectorale des communes pouvant faire l'objet d'une campagne de ravalement obligatoire. Cette procédure est en cours. Pour mener à bien la conservation du patrimoine, initier de nouveaux projets, participer au suivi de la révision du PSMV, conseiller et assister les élus, les services et les particuliers (notamment dans le cadre de l'opération de ravalement obligatoire des façades) la commune souhaite s'adjoindre l'expertise d'un architecte conseil.

Type de marché

Services : Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

Accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par voie de bons de commande.

Le marché est conclu sans minimum annuel, avec un montant maximum annuel de 50 000 EUR HT. Les montants sont identiques pour chacune des périodes de reconduction.

Durée du contrat

La durée de la période initiale est de 1 an à compter de la date indiquée dans la lettre de notification.

Le marché peut être reconduit tacitement 3 fois pour une période d'un an à chaque fois. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction.

Si l'acheteur décide de ne pas reconduire, il informe le titulaire au moins 3 mois avant la date anniversaire.

Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Valeur estimée hors TVA : 200000 euros

Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.
Sans que cela ne soit contractuel, le prochain renouvellement aura probablement lieu en début d'année 2025.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Oui

Des variantes seront prises en considération : Non

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Division en lots : Non

Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 12 (à compter de la date de notification du marché).

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Lundi 19 avril 2021 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 150 (à compter de la date limite de réception des offres).

Informations sur l'accord cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : Durée en année(s) : 4

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre : 200000 euros

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : La durée de la période initiale est de 1 an à compter de la date indiquée dans la lettre de notification. Le marché peut être reconduit tacitement 3 fois pour une période d'un an à chaque fois. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. Si l'acheteur décide de ne pas reconduire, il informe le titulaire au moins 3 mois avant la date anniversaire. Le marché est conclu sans minimum annuel, et avec un maximum annuel de 50 000 € HT. Les montants sont identiques pour chacune des périodes de reconduction.

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés :

Aucun cautionnement ni aucune garantie ne sont exigés.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement par des fonds propres issus du budget de la Commune.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Situation juridique - références requises :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Diplôme d'architecte reconnu par l'Etat français dans le domaine du patrimoine ou équivalent.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Autre justificatif / Commentaire :**Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Prix 60%

2: Valeur Technique 40%

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements**Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice**

2021-004

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les conditions de remise des offres sont indiquées au règlement de la consultation. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches-securises.fr>

Renseignements complémentaires :

Dossier de consultation :

Il est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-securises.fr>

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats pourront transmettre leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://marches-securises.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Négociation :

Dans le cadre de la présente procédure, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres suite à un premier classement. Les offres ne devant pas être considérées comme inappropriées.

Des négociations pourront éventuellement être engagées avec les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. La négociation portera sur tout objet utile à l'acheteur public pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, mais elle ne devra pas modifier l'objet ou les conditions initiales d'exécution du marché qui ont fait l'objet de la mise en concurrence. La négociation pourra s'effectuer par le biais d'un entretien qui s'effectuera dans les locaux de la commune.

Le pouvoir adjudicateur pourra décider de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Après négociation, le pouvoir adjudicateur peut décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Information des candidats non retenus :

L'Acheteur, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre. Cette notification pourra être faite par voie électronique (profil acheteur, mail ...). Il communique aux candidats et aux soumissionnaires qui en font la demande écrite les motifs du rejet de leur candidature ou de leur offre dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette demande. Si le soumissionnaire a vu son offre écartée alors qu'elle n'était ni inappropriée ni irrégulière ni inacceptable l'acheteur lui communique, en outre, les caractéristiques et avantages de l'offre retenue ainsi que le nom de l'attributaire du marché public.

Procédures de recours**Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. URL : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>.

Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. URL : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>.

Introduction des recours

Procédure de recours :

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code

de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis

19 mars 2021